

RENTREE SCOLAIRE : 109 TABLEAUX BLANCS INTERACTIFS ONT ETE' INSTALLES

La collectivité a consenti un important effort financier pour permettre aux 3 000 écoliers alésiens de bénéficier de cet outil pédagogique de tout premier plan.

La rentrée 2019 des écoliers alésiens a une forte connotation numérique. En effet, la municipalité a décidé d'équiper d'un tableau blanc interactif dernier cri chaque classe des écoles, « *y compris les classes dédoublées* », insiste l'adjoint au maire d'Alès, délégué à l'Enseignement.

Ce lourd investissement dédié à l'éducation s'élève au total à près de 600 000 €. « *C'est vrai que c'est un effort important, mais je tenais à ce que nos enfants disposent du matériel le plus performant. Ainsi, c'est la totalité des écoles de la ville qui est désormais équipée d'un matériel très efficace, s'appuyant sur la fibre optique pour un débit internet très confortable* », explique le maire d'Alès.

Tout est prêt pour la rentrée

Au cœur de l'été, les techniciens se sont donc mis à pied d'œuvre dès que les grandes vacances ont sonné. « *Certains établissements sont plus faciles à équiper que d'autres, mais en cette rentrée de septembre, tout est prêt* ».

Ce dernier est convaincu de l'importance pédagogique de cet équipement : « *Le système permet de travailler sur des documents directement piochés sur internet. De plus, il est possible d'intervenir avec son doigt, directement sur le tableau, comme on le ferait avec un tableau noir classique* », précise l'élue. Autre confort, ce tableau blanc interactif permettra d'entrer en contact avec les parents. « *C'est vraiment l'école de demain que nous préparons* », souligne l'adjoint à l'Éducation.

109 tableaux ont été déployés dans toutes les classes d'Alès. D'autres ont été commandés à destination de 30 communes de l'Agglo. En plus de l'achat et de la mise en service de ce nouvel outil pédagogique, la collectivité devra assumer la formation des enseignants.

1 M€ pour des travaux d'aménagement dans les écoles

- Même si la totalité des écoles alésiennes a connu une refecton complète qui s'est achevée l'an dernier par la livraison de l'école Mistral, des travaux de remise aux normes ou de modernisation sont toujours d'actualité durant les vacances d'été.

Les peintres sont ainsi intervenus sur les façades et/ou à l'intérieur de nombreux établissements : Chantilly, Paul Langevin, Mandajors, Romain Rolland, Faubourg du Soleil, Marie Curie, Prés-Saint-Jean, Tamaris, les Promelles et Louis Leprince-Ringuet.

- Un effort conséquent a également été consacré au remplacement des éclairages classiques par des ampoules à LED, moins gourmandes en énergie.
- Enfin, les cours des écoles des Promelles, du Pansera, Marie-Curie et Claire-Lacombe ont été refaites.

En tout, la municipalité d'Alès a consacré un budget de 1 M€ à ces remises à neuf.

La restauration scolaire

- La Ville prend en charge 70 % de ce budget, soit environ 1 M€/an. Le coût d'un repas (tous frais inclus) est d'environ 8 €, alors qu'il est facturé aux familles entre 1 € et 3,95 € pour les habitants d'Alès Agglomération dont les enfants sont scolarisés à Alès (aide

calculée en fonction du QF par le CCAS). 116 548 repas ont été servis en 2018/2019 dans les 6 restaurants scolaires de la ville, soit une moyenne de 844 repas/jour.

- Afin d'assurer des repas de qualité, les circuits courts sont privilégiés. Depuis le 1er janvier 2016, les enfants peuvent bénéficier de pain traditionnel confectionné par des boulangers locaux avec la farine Lou Pan d'Oc.
- Possibilité de réserver ou annuler des repas, ainsi que régler ses factures sur le site Espace famille et citoyen : www.espace-citoyens.net/alesaggllo (les familles doivent remplir un dossier unique de pré-inscription et fournir les pièces justificatives demandées).
- Les modalités de réservation ont été modifiées : désormais, les familles doivent réserver le repas de leur enfant le jeudi 12h dernier délai pour la semaine suivante, soit le jeudi pour le lundi, mardi, jeudi et vendredi. En cas de réservation hors délai ou de présence sans réservation, une pénalité sur le prix du repas pourra être appliquée par Alès Agglomération. De même, en cas d'annulation hors délai ou de non-consommation sans justificatif, une pénalité sur le prix du repas pourra également être appliquée par Alès Agglomération (à partir du 2^e jour).

Les accueils périscolaires et les études surveillées

- Les accueils périscolaires sont mis en place dans certaines écoles suivant les besoins avérés de 7h à 8h30, de 11h30 à 12h15 et de 16h30 à 18h30.
- Les modalités de réservation restent inchangées. En revanche, et parallèlement aux nouvelles procédures mises en place pour la restauration scolaire, en cas de réservation hors délai ou de présence sans réservation, une pénalité sur le prix de l'accueil pourra être appliquée par Alès Agglomération. De même, en cas d'annulation hors délai ou d'absence sans justificatif, une pénalité sur le prix de l'accueil pourra également être appliquée par Alès Agglomération (à partir du 2^e jour).
- Certains accueils du soir sont déclarés en Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP). Les ALP proposent des animations structurées avec des objectifs éducatifs et la possibilité de faire intervenir des prestataires pour des animations spécifiques : judo, escrime, danse, photo, théâtre, ... En 2018/2019, 946 enfants ont bénéficié de ces activités.
- L'encadrement est assuré par du personnel diplômé (ATSEM, animateurs diplômés, associations).
- Possibilité de réserver ou d'annuler les accueils périscolaires sur le site Espace famille et citoyen : www.espace-citoyens.net/alesaggllo.
- Des études surveillées sont mises en place sur plusieurs écoles de la Ville, animées par des enseignants volontaires et rémunérés par la collectivité. En 2018/2019 153 enfants ont pu bénéficier de ce soutien.

Accueil des élèves de moins de 3 ans

- La Ville d'Alès a créé les premières classes accueillant les moins de trois ans à la rentrée 2014, dans les écoles maternelles Paul Langevin et Prés Saint-Jean. Depuis, ce dispositif s'est bien ancré sur le territoire en s'élargissant, d'abord à la rentrée 2015, à l'école du Panséra, puis à la rentrée 2016, aux maternelles des Promelles et de Mandajors (regroupant les élèves de Mandajors et de Nadine Worms).

Cette année, le dispositif des Promelles a été fermé par l'Education nationale.

- Pour la collectivité, ces créations ont un coût avoisinant généralement les 20 000 €/dispositif, car cela nécessite des travaux conséquents : aménagement de l'espace (point d'eau, sanitaires, mobilier et matériels adaptés aux tout-petits), formation des ATSEM,... En règle générale, deux salles de classe sont dédiées à l'accueil des moins de trois ans, avec un "espace classe" et un "espace motricité".

Les CP et les CE1 dédoublés dans les REP et les REP + : objectif 100 % de réussite au CP/CE1

- Cette mesure devrait se poursuivre dans le temps par le dédoublement des GS en REP et REP+ en 2020 et 2021. Nous entrons donc pour la rentrée 2019 dans la troisième phase de mise en œuvre de ce programme, à savoir le dédoublement des CE1 de REP+. A l'échelle de la ville d'Alès, voici les dédoublements opérés depuis 3 ans. En CP : Paul Langevin, Louis Leprince Ringuet, Panséra, Tamaris, Louis Pasteur, Les Promelles, Prés-Saint-Jean et Germain David.
En CE1 : Germain David, Louis Pasteur, Louis Leprince Ringuet, Les Promelles, Panséra, Paul Langevin, Prés-Saint-Jean, Tamaris et Veigalier.

- Certains aménagements ont été effectués par la Ville afin que les enfants puissent être accueillis dès la rentrée (déménagement d'accueils périscolaires, location de structure mobile, organisation différente de la répartition des salles de classe, achat de mobilier, ...)

École de la découverte : cycle II

- Pour une sensibilisation des enfants à la science, à l'environnement, à l'art et à l'informatique, la Ville d'Alès offre aux enseignants qui le désirent la possibilité de faire pratiquer à leurs élèves des activités de découverte, durant une semaine, au Pôle culturel et scientifique de Rochebelle. D'octobre à juin, l'École de la découverte accueille en moyenne 2 classes par semaine (classes maternelles et élémentaires de cycle II, grande section maternelle, CP, CE1 et classes ULIS destinées aux élèves porteurs de handicaps). Sur l'année 2018/20 191 163 enfants ont été accueillis.
- Participation demandée aux familles : 15 € par élève (il comprend le transport, le repas, les animations, les randonnées pédagogiques).
- Cette école (variante des classes vertes) permet aux élèves de développer leur autonomie et de découvrir la citoyenneté. Tous les contenus pédagogiques sont validés par l'Éducation nationale.

Ouvertures et fermetures de classes à la rentrée 2019

- **Ouvertures**

- Romain Rolland maternelle
- Claire Lacombe maternelle
- Paul Langevin élémentaire
- 2 dispositifs de CE1 dédoublés (Panséra et Paul Langevin)

- **Fermetures**

- Claire Lacombe élémentaire
- Veigalier

A lire aussi

- Ça, c'est le service public !
- 3 usagers satisfaits du service public
- Une campagne de communication en 3 volets
- Le coût réel des services publics
- Portraits d'agents